



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/23 de la Municipalité du 30 mai 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte qu'une garantie de couverture de déficit de CHF 500'000.- sera octroyée au comité d'organisation de la Fête Fédérale de Gymnastique de 2025 à Lausanne.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe